

§ 4. L'expéditeur d'une lettre chargée peut demander, au moment où il dépose cette lettre, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire; à cet effet, il paie, d'avance, pour l'affranchissement de l'avis, un droit de poste de 10 centimes, représentant le port d'une lettre de la ville pour la ville.

**2<sup>e</sup> LETTRES CONTENANT DES VALEURS DÉCLARÉES.**

§ 5. L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire charger, comme il est dit § 1<sup>er</sup> ci-dessus, et, en outre, faire la déclaration des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration est portée à l'angle gauche supérieur du recto de l'enveloppe; elle énonce, en francs et centimes et en toutes lettres, le montant des valeurs insérées.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 fr.; mais le même expéditeur peut adresser, à la fois, au même destinataire, plusieurs lettres portant une déclaration de valeurs.

La déclaration doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge, même approuvée, sous peine de refus d'admission.

§ 6. En cas de déclaration de valeurs insérées dans une lettre, il est perçu, indépendamment des droits ci-dessus fixés (§ 3), pour le port de la lettre et pour le chargement, un droit de 10 centimes par chaque 100 francs, ou fraction de 100 francs, sur le montant de la déclaration.

Si la lettre se perd, l'administration, sauf le cas de perte par force majeure, est intégralement responsable des valeurs déclarées, jusqu'à concurrence de 2,000 francs, maximum que la déclaration ne peut dépasser.

§ 7. Il n'est pas reçu de lettre contenant des valeurs déclarées à destination de l'étranger, ni des bureaux français à l'extérieur et aux armées; réciproquement, les bureaux français à l'extérieur et aux armées ne reçoivent pas le dépôt de lettres contenant des valeurs déclarées à destination de France, de Corse et d'Algérie, et n'en échangent pas entre eux; mais ces bureaux continuent à expédier et à recevoir des lettres chargées.

Toute lettre contenant des valeurs déclarées, adressée en France à un destinataire parti pour l'étranger, est renvoyée à l'expéditeur.

Les lettres contenant des valeurs déclarées ne sont pas portées à domicile, lorsqu'elles sont adressées à un destinataire résidant hors de la commune, siège du bureau; dans ce cas, le destinataire est invité à retirer la lettre au guichet.

§ 8. Les formalités exigées pour les lettres chargées sont applicables aux lettres contenant des valeurs déclarées, notamment en ce qui concerne le mode de fermeture prescrit par le § 2 ci-dessus.

La faculté donnée à l'expéditeur d'une lettre chargée, de demander qu'il lui soit envoyé avis de la remise de cette lettre au destinataire (§ 4), est également applicable aux lettres contenant des valeurs déclarées.

**3<sup>e</sup> LETTRES ORDINAIRES MISES A LA BOITE**

§ 9. Il est expressément défendu de mettre à la boîte une lettre à destination de la France ou de l'étranger qui contiendrait des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres effets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

**CHEMIN DE FER DU NORD.**  
**VOYAGE A LA MER.**  
 DIMANCHE 24 JUILLET 1859  
 Train de Plaisir de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul à  
**DUNKERQUE.**  
 PRIX DES PLACES, (aller et retour compris).  
 2<sup>e</sup> classe, 5 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 4 fr.  
 Aller.  
 Départ de Tourcoing, dimanche 10 juil. à 6 h. 45  
 Roubaix, à . . . . . 6 52  
 Lille, à . . . . . 7 20  
 Armentières, à . . . . . 7 52  
 Bailleul, à . . . . . 8 09  
 Arrivée à Dunkerque à . . . . . 9 45  
 Retour.  
 Départ de Dunkerque, le même jour, à 7 h. 15  
 Arrivée à Bailleul, à . . . . . 8 45  
 Armentières, à . . . . . 9 05  
 Lille, à . . . . . 9 40  
 Roubaix, à . . . . . 10 05  
 Tourcoing, à . . . . . 10 15

VILLE DE TOURCOING.  
 Grande Salle du Cirque de M. Loisset.  
**GRAND CONCERT**  
 VOCAL & INSTRUMENTAL  
 donné par la société des ORPHÉONISTES (Crick-Sicks) et la Musique de la ville de Tourcoing, le Lundi 25 Juillet 1859, au bénéfice des blessés et des familles des victimes de la guerre d'Italie.

**PROGRAMME**  
 PREMIERE PARTIE  
 1. Ouverture dramatique. (I. Clément.)  
 2. *Macbeth*, fantaisie. (Bressoux.)  
 3. *Les Enfants de Lutèce*, chœur. (L. de Rillé.)  
 4. *Nocturne*, chœur. (Benefve.)  
 DEUXIEME PARTIE  
 5. *Raymond*, fantaisie. (Buyssens.)  
 6. *Le Tour du Monde*, valse. (Ziegler.)  
 7. *Une Révolte à Memphis*, chœur. (De Rillé.)  
 8. *Vive l'Empereur!* exécuté par les deux sociétés. (Gounod.)  
 On commencera à sept heures et demie,  
 Prix des places : 1 franc.

**CONCERT**  
 DONNÉ  
 LE DIMANCHE 31 JUILLET 1859  
 à cinq heures et demie.  
 PAR LES JEUNES AVEUGLES DE LILLE  
 (FATBOURG SAINT-MAURICE).  
 Ce concert aura lieu dans leur Institution.  
 Prix de la souscription : 1 franc.  
 Les billets pris à la porte, 1 franc 50 cent.

**PROGRAMME**  
 PREMIERE PARTIE  
 1. Ouverture de *Zampa* (Hérold).  
 2. *Le Père Gaillard*, duo pour le piano, à quatre mains, exécuté par les élèves A. Lerouge et Henri Dahiez. (Lefébure-Wély).  
 3. Air varié pour la clarinette, exécuté par H. Decotignies. (Beer).  
 4. Variations pour le corne à piston, sur un thème montagnard, exécutées par Henri Dahiez. (Phil. Gattermann).  
 5. Fantaisie originale pour l'harmonium exécutée par A. Lerouge. (Lefébure-Wély).  
 6. Air varié pour l'ophicléide, avec accompagnement d'orchestre, exécuté par Decotignies. (Bousquet).  
 7. *La Prière de l'Aveugle* (F. Lavainne), mélodie chantée par Louis Lepers, et chœur par tous les élèves, avec accompagnement d'orgue et de piano.  
 DEUXIEME PARTIE  
 1. Ouverture de *Lestocq* (Auber).  
 2. *Le Mouvement perpétuel*, rondo de concert pour le piano, exécuté par Alfred Lerouge. (Weber).  
 3. *Cavatine* et variations sur *Beatrice di Tenda* de Bellini, pour le corne à pistons, exécutées par H. Dahiez. (J.-B. Arban).  
 4. Fantaisie pour l'harmonium, sur *Guillaume Tell*, exécutée par A. Lerouge. (Lefébure-Wély).  
 5. *L'Ange et l'Aveugle*, romance chantée par Louis Lepers. (F. Lavainne).  
 6. *Parlant pour la Syrie*, pas redoublé. (Bousquet.)  
 En cas de mauvais temps, le concert aurait lieu le dimanche suivant.

**KERMESSES.**  
 Dimanche 24 juillet.  
 Faches, La Madeleine (Lille), Phalempin, Willems.

**VILLE DE ROUBAIX**  
**GRAND CARROUSEL**  
 Offert à Messieurs les amateurs  
 PAR LES JEUNES GENS DE LA VILLE  
 avec le concours de  
 L'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
 AU BÉNÉFICE DES  
**BLESSÉS DE L'ARMÉE D'ITALIE**  
 ET DES FAMILLES  
 de ceux qui ont succombé si glorieusement  
 sur le champ d'honneur.

Ce carrousel aura lieu le dimanche 31 juillet, à quatre heures, dans un vaste manège situé sur la place de la Liberté.

Les prix suivants seront offerts aux vainqueurs:  
 1<sup>er</sup> Prix : 18 Couverts et une Louche en argent.  
 2<sup>e</sup> » 12 Couverts »  
 3<sup>e</sup> » 6 Couverts »  
 4<sup>e</sup> » 24 Cuillères à café.  
 5<sup>e</sup> » 3 Cuillères de dessert, en argent.

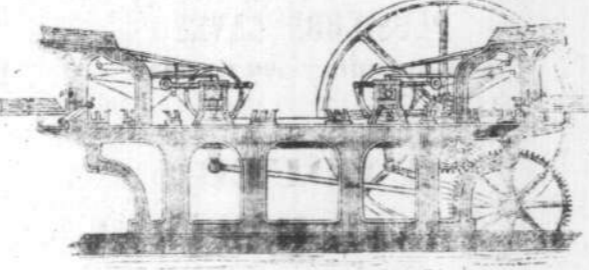
**CONDITIONS DU CONCOURS**  
 ART. 1<sup>er</sup>. L'inscription aura lieu le Dimanche 31 Juillet, de onze à deux heures, dans un des salons de la Mairie.  
 ART. 2. L'entrée de chaque cavalier est fixée à dix francs.  
 ART. 3. Les cavaliers qui ont eu plusieurs prix dans le courant de l'année, ne sont pas admis à concourir.  
 ART. 4. Le cortège partira à trois heures et demie précises de la place du Trichon, et suivra l'ordre indiqué par la Commission.  
 ART. 5. Tout cavalier qui n'aura pas fait partie du cortège ou qui ne se trouvera pas à l'appel de son peloton, perdra le droit de concourir.  
 ART. 6. Le cavalier entré dans le manège se présentera au Jury pour recevoir la lance; partira immédiatement au galop franc et soutenu et fera trois fois le tour du manège.  
 ART. 7. Les bagues enlevées seront remises, à la lance, à l'un des membres du Jury.  
 ART. 8. Le même cheval ne pourra entrer que deux fois en lice et en deux pelotons différents.  
 ART. 9. L'habit et le chapeau sont de rigueur.  
 ART. 10. Le Jury, composé de neuf membres, cinq de la ville et quatre étrangers, veillera à la stricte exécution du règlement, et sera seul juge de toute contestation qui pourrait s'élever.

**Les Membres de la Commission :**  
 DERVAUX AUGUSTE, DURAMEL VICTOR, DELATTRE GABRIEL, DEFRENNE ALPHONSE, DEKIMPE GUSTAVE, ERNOULT JE. FRAZEX ÉMILE, TIERS-BONTE fils, TIBBERGHEN HECTOR, WATTEL EMILE, WATTINNE LOUIS.

**Membres du Jury :**  
 TIERS-BONTE, Président d'honneur, SCRÉPEL-ROUSSEL, FRANÇOIS WATTEL, J.-B. LEFEBVRE, HENRI BOSSUT.  
 Vu et approuvé par nous, Conseiller municipal, faisant fonctions de Maire,  
 TIERS-BONTE.  
 Roubaix, 15 Juillet 1859.

**IMPRESSIONS EN TOUS GENRES**  
 exécutées à la presse mécanique.

**J. REBOUX**  
 IMPRIMEUR & LITHOGRAPHE  
 20, RUE NEUVE  
 ROUBAIX.



**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX**  
 Séance du 17 juillet 1859.  
 Sommes versées par 68 déposants, dont 8 nouveaux . . . . . fr. 8,545 00  
 24 demandes en remboursement . . . . . 7,892 00  
 Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

Diète générale. — Tu je siègeais encore, et qui répondit à son tour par un refus. Alors une commission fut nommée, et elle signala enfin ces décrets que personne n'approuvait. Elle prit part aussi à ses délibérations; ma voix fut la dernière qui protesta contre la signature, et mon nom ne figure point parmi ceux des autres membres de la commission. Je quittai mon pays afin de le servir dans la diplomatie. Mes amis politiques m'introduisirent dans une société qui a de nombreuses ramifications, celle des Frères asiatiques, dont le duc d'Altenbourg faisait partie. A la demande de son Altesse, je me chargeai de la direction des affaires de l'Ordre, et, en ma qualité de grand-maître dans le Cercle du Nord, je reçus de lui la baronnie de Weissenbourg, qui n'est guère qu'un titre. Mais ma patrie m'attirait. Mon Dieu, pourquoi y suis-je rentré! Non seulement je me trouvais en proie à plus de déchirements intestins qu'à l'époque de mon départ; mais je me vis moi-même trahi dans ma propre maison par ma propre femme. — Vengeance! m'écriai-je.

Dans ma carrière publique, je n'ai jamais trahi ma patrie; cette année même, et tout récemment encore, j'ai combattu, comme membre de la Diète de Grodno, pour l'ombre d'indépendance qu'elle avait conservée; j'ai combattu fidèlement jusqu'à ce que l'on m'arrêta avec deux amis, qui, à mon exemple, n'avaient pas voulu désertier lâchement leur devoir. On me conduisit, sous escorte militaire, dans mon lieu natal, d'où j'accourus ici. Dans ma vie privée, au contraire, ô mon Dieu! quels sacrifices n'ai-je pas faits sur l'autel de la faiblesse humaine, qui s'est écroulé hier sur moi, anéantissant ma dernière espérance! Il ne me reste plus qu'une seule action à accomplir sur la terre, et puis...

je joindrai les mains et je mourrai tranquille. Berghen le considérait avec une certaine crainte mêlée d'admiration. Mais Daniel se calma bientôt.

« Eh bien, comte, reprit-il, êtes-vous satisfait de mon explication? »  
 — Pas entièrement. Vous ne m'avez dit ni votre nom, ni les raisons de vos nombreux déguisements.

— Pour vous, monsieur le comte, je m'appelle Weissenbourg. Daniel Vincetti ou Sareli, à votre choix. Vous demandez un nom, je vous en donne trois, et vous ne paraissez point satisfait. Eh bien, regardez — et il indiquait un tableau suspendu au mur — regardez ce portrait. Le reconnaissez-vous?... Non?... C'est pourtant ma fidèle image; tel j'étais dans ma jeunesse. C'est ainsi que le temps nous change. Contemplez ce front large et fier, ces lèvres fraîches, ces yeux pleins de courage et de feu... Vous les comparez à mes traits d'aujourd'hui... En vérité, le temps se raille des comparaisons... Mon front est ridé, mes lèvres pâles, mes yeux ternes; le chagrin fait ce que ne peuvent faire les années.

Et Daniel tourna le dos au comte, qui regardait toujours attentivement le tableau.

C'était le portrait d'un homme dont l'uniforme étranger était inconnu de Berghen; les décorations des ordres polonais de Stanislas et de l'Aigle-Blanc brillaient sur sa poitrine. Le comte demanda pourquoi elles étaient entourées d'un crêpe noir, et reçut cette brève réponse :  
 « Je porte le deuil de ma patrie! »

Daniel se promena quelques instants dans la pièce, et son visage perdit jusqu'à la moindre trace des émotions qui venaient de l'ébranler.

L'amour de Berghen pour Elise s'était plutôt fortifié qu'affaibli. Les comparaisons qu'il avait eu lieu d'établir entre elle et les dames de plusieurs pays de l'Europe, n'avaient fait que renhausser à ses yeux le mérite de la jeune Suédoise.

Il se trouvait à bord du yacht lors de l'excursion de la cour à Capri, et non-seulement il avait suivi avec intérêt les manœuvres hardies de la chaloupe commandée par Benowski; mais il avait eu l'œil plus pénétrant que personne. Il avait reconnu l'officier. Il voyait donc son rival sur une voie qui l'autorisait tôt ou tard à de nouvelles espérances; peut-être aussi, se disait-il avec effroi, a-t-il retrouvé ses parents.

Il fallait donc agir avec résolution et sans retard, et la pensée lui vint, comme un trait de lumière, de profiter de sa liaison avec Daniel.

« Aux dépêches, monsieur le comte! reprit ce dernier.  
 — Permettez-moi d'abord quelques questions.  
 — Parlez.  
 — Haissez-vous Feldmans?  
 — Oui.  
 — Le gouvernement suédois l'a, en quelque sorte, livré en mon pouvoir.  
 — Montrez-moi les dépêches.  
 — Vous les verrez; mais encore une question. Protégez-vous toujours Litholf?  
 — Hier, j'aurais répondu: oui; aujourd'hui je dis: non. Litholf et moi nous n'avons plus rien de commun.  
 — Et je puis me fier à votre parole?  
 — J'en jure par l'enfer!  
 — Vous serait-il possible de me procurer

quelqu'un qui obéit aveuglément à tous mes ordres?  
 — Vous proposez-vous une lâche attaque contre Litholf?  
 — Non.  
 — Ainsi, pas de meurtre?  
 — Non.  
 — Je vous promets en ce cas là de vous procurer votre affaire.  
 Daniel ouvrit aussitôt une porte, et l'on aperçut dans une pièce voisine un individu d'un étrange aspect.

Une main appuyée sur une table, il tenait de l'autre une carabine, et, la tête rejetée en arrière, il fixait les yeux au plafond.

Il ne changea point d'attitude quand la porte s'ouvrit.

« Les dépêches! » répéta encore Daniel.

Berghen les lui remit sans autre observation.

« Ainsi vous me confiez cette affaire? demanda Daniel après les avoir lues jusqu'au bout.  
 — Et je suis convaincu que vous saurez la conduire mieux que moi.  
 — Soyez tranquille. Elle est en bonnes mains. Je vais vous montrer quelque chose.  
 Tenez... »

Et le comte reconnut avec surprise une copie de sa propre dépêche.

« Je ne m'explique pas cela, dit-il.  
 — N'importe. Voilà quatre jours qu'elle est en ma possession. Voulez-vous en voir davantage? »

Et il montrait un second papier.

« L'ordre d'arrêter à Dusseldorf l'abbé d'Héral et monsieur Vignès! s'écria le comte.  
 (La suite au prochain numéro).